

Encadrante des activités physiques et sportives

Encadrant des activités physiques et sportives



Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Enseignement

Autres appellations courantes : Moniteur d'activités physiques adaptées, éducateur sport-santé, Intervenant en activités physiques adaptées (APA), Professeur / animateur technicien d'éducation physique et sportive, moniteur / guide ou accompagnateur de sport-nature

ROME : G1213 - Chargé de développement d'activités sportives, G1204 - Educateur sportif

Fiches de la cohésion sociale : Entraîneur de club

Points de repère : classification et critères classants : Positionnement au sein de la grille spécifique, à défaut : [C]

Les finalités du métier

Il enseigne la pratique d'une discipline sportive. A ce titre, il conçoit, met en œuvre et encadre activités pédagogiques dans sa discipline sportive auprès d'un ou plusieurs pratiquants - dans le respect du projet pédagogique de sa structure et des valeurs de l'éducation populaire.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- La conception d'activités sportives : conception d'un programme d'apprentissage ou d'entraînement adapté au niveau et potentiels troubles des publics, en adéquation avec les valeurs de sa structure et respectant les normes et usages de sa pratique (proposition de supports d'activités, définition des modes d'intervention, séquençage, etc.)
- L'animation des activités sportives : présentation des activités, des consignes et de leur déroulé, respect des horaires et des séquences, le cas échéant, accompagnement des groupes lors d'entraînements, compétitions ou événements sportifs, en veillant à la sécurité et au bien-être de chacun.
- la gestion et l'organisation : gestion, contrôle du bon état et de l'entretien du matériel et des installations sportives
- le développement des connaissances et compétences : observation et évaluation du niveau des pratiquants pour adapter les exercices proposés, transmission des techniques sportives et développement des compétences par des observations, des corrections, des conseils. Sensibilisation aux valeurs du sport, comme le respect, l'esprit d'équipe, et la santé.
- l'échange et la communication : la coordination avec les équipes (pédagogiques, logistiques, etc.) et la communication auprès de l'entourage sur le contenu et le déroulé des activités (et d'éventuelles problématiques relevées).

L'enseignement d'une activité physique ou sportive peut être réglementé suivant les activités. En fonction du périmètre de ses activités, il doit respecter des réglementations spécifiques : par exemple, l'obligation de diplôme, d'honorabilité, de déclaration et la détention d'une carte professionnelle concernant les éducateurs sportifs en application des dispositions du code du Sport.

Variabilité

L'encadrant des activités physiques et sportives doit adapter ses programmes et son approche selon le contexte et les besoins des publics. Il ajuste également ses séances en fonction des objectifs de la structure, qu'il s'agisse de favoriser l'apprentissage ou de promouvoir l'épanouissement. Le lieu, le matériel disponible et les capacités des participants influencent aussi la façon dont il planifie ses activités.

Encadrante des activités physiques et sportives

Encadrant des activités physiques et sportives



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Adapter son discours et ses méthodes pédagogiques aux différentes typologies de publics
- Structurer une activité sportive (définir les objectifs, sélectionner les moyens, structurer les modalités, rédiger les consignes, etc.)
- Elaborer un projet de formation (diagnostic des besoins, objectifs pédagogiques, actions, etc.)
- Construire un parcours de progression adapté au niveau de chacun
- Présenter de manière claire et concise le contenu et les consignes d'une activité auprès de publics différents
- Réaliser le bilan et l'analyse de l'activité sportive
- Organiser des événements
- Représenter la structure auprès de différents partenaires
- Sensibiliser à la problématique "sport-santé"
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis

Connaissances

- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap
- Normes d'installation, d'exploitation et d'entretien des équipements et locaux sportifs et de loisirs
- Réglementations en vigueur de la discipline sportive
- Méthodes pédagogiques
- Fondamentaux, règles et techniques d'entraînement
- Valeurs sportives (respect des règles, ponctualité, collectif, etc.)

Savoir-être

- Adaptable
- Créatif
- Pédagogue
- Rigoureux
- Patient
- Organisé
- Dynamique

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier : BPJEPS, BPJEPS Educateur sportif, bac professionnel ou diplômes équivalents dans le domaine de l'animation ou de la pratique sportive visée

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience requise mais une pratique personnelle dans la discipline enseignée est obligatoire

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévoles, etc.

Certifications : CQP ALS (Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif), CQP dans une discipline sportive spécifique, Diplômes fédéraux reconnus par les fédérations sportives

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Repérage des situations de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral

À renforcer : /

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Connaissance du processus de repérage et des règles de conduite à adopter en cas d'identification d'une situation de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral, usages des nouvelles technologies (outil ou logiciels d'aide à l'élaboration de plan d'entraînement, etc.)

À renforcer : /

Encadrante des activités physiques et sportives

Encadrant des activités physiques et sportives

Mobilités professionnelles



Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• animateur socio-éducatif et culturel • animateur sportif	• coordinateur ou chargé de projet • directeur de centre de loisirs	• directeur de structure (associations sportives par exemple) • responsable de secteur
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• animateur de loisirs sportifs (Sport) • éducateur sportif en club (Sport) • enseignant (Fonction publique)	• moniteur d'activités physiques adaptées (Sport) • éducateur sport-santé (Sport) • moniteur (Sport) • guide ou accompagnateur de sport-nature (Sport) • coach sportif personnel (Sport) • entraîneur de sport professionnel (Sport)	• directeur de structure (EAJE, ACM, association sportive, etc.) (Alisfa, Sport, etc.)

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.